



## PROJET D'ÉTABLISSEMENT

### DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

### « LES BOUTS D'CHOU »

Modifié par le Conseil d'administration de l'association Jo-Anna du 13 Décembre 2022

#### ASSOCIATION JO-ANNA

65, rue du Pont – 46130 – Puybrun

Tél : 05 65 10 92 07

[www.associationjoanna.fr](http://www.associationjoanna.fr)

[association.joanna@cegetel.net](mailto:association.joanna@cegetel.net)

Association parentale gestionnaire de la crèche

#### LES BOUTS D'CHOU

65, rue du Pont – 46130 – Puybrun

Tél : 05 65 10 92 10



## TABLE DES MATIÈRES

|   |                                    |
|---|------------------------------------|
| Introduction .....  | 3                                  |
| Projet d'accueil .....  | 4                                  |
| 1 – Un accueil parental .....   | <b>Erreur ! Signet non défini.</b> |
| 2 – Un accueil au plus près des besoins .....                               | 4                                  |
| 3 – Un accueil de la diversité, pour la prévention de l'exclusion.....      | 5                                  |
| 4 – Une équipe professionnelle mobilisée pour la qualité d'accueil.....     | 5                                  |
| Projet éducatif.....  | 9                                  |
| 1 – Nos valeurs.....  | 9                                  |
| 2 – Dispositions prises pour assurer l'accueil de l'enfant.....             | 10                                 |
| 3 – Dispositions prises pour assurer le soin .....                          | 11                                 |
| 4 – Dispositions prises pour assurer le développement de l'enfant .....     | 14                                 |
| 5 – Dispositions prises pour assurer le bien-être de l'enfant .....         | 19                                 |
| 6- Dispositions prises pour assurer l'éveil de l'enfant.....                | 19                                 |
| 7 – Dispositions prises pour assurer l'égalité entre filles et garçons..... | 21                                 |
| Projet social et de développement durable .....                             | 23                                 |
| 1 – Intégration de la crèche dans l'environnement social.....               | 23                                 |
| 2 – Partenaires extérieurs .....  | 24                                 |
| 3 – Participation des familles .....  | 25                                 |
| 4 – Soutien à la parentalité .....  | 25                                 |
| 5 – Accueil des familles en situation de précarité.....                     | 26                                 |
| 6 – Démarche en matière de développement durable .....                      | 26                                 |

## Introduction

Le projet d'établissement de la crèche « Les Bouts d'Chou » est l'expression d'un travail mené en commun avec les parents, l'équipe des professionnelles intervenant au quotidien auprès des enfants et le bureau de l'Association « Jo-Anna ».

Il se base sur un diagnostic de l'existant effectué dans le cadre de réunions de concertation réunissant des représentants des parents, de l'équipe et du bureau de l'association.

Il tient compte de l'environnement local et social dans lequel la crèche évolue, du système de valeurs que nous avons à cœur de transmettre à nos enfants, de nos ambitions en terme d'éducation et des moyens pédagogiques que nous souhaitons mettre en œuvre au quotidien.

# Projet d'accueil

## 1. Un Accueil parental

La crèche « Les bouts d'Chou » a été créée en 1987 à l'initiative de quelques parents, à la recherche d'un mode de garde. Ensemble, ils créent une association de type parental avec un agrément crèche, fonctionnant principalement sous forme de halte-garderie.

La crèche a évolué depuis sa création. Elle n'est plus uniquement recherchée pour sa parentalité mais plutôt pour la collectivité offrant un cadre de socialisation. Elle conserve toutefois son caractère associatif et parental : les parents sont partie prenante de la gestion de la crèche depuis la fixation des objectifs éducatifs jusqu'au fonctionnement quotidien, en collaboration avec l'équipe.

Les parents expérimentés, peuvent participer à la continuité de direction, en cas d'absence de la responsable technique ou (et) des suppléantes.

Les familles souhaitant confier leur enfant à la crèche deviennent adhérents de l'association « Jo-Anna ». Cette adhésion demande un investissement en terme de temps et de disponibilité pour le bon fonctionnement et la pérennité de la structure.

*(l'implication demandée sera développée dans la 3ème partie / projet social)*

## 2. Un accueil au plus près des besoins

### 2.1. Différents types d'accueil

La crèche offre un accueil pour 20 enfants, âgés de 3 mois à 4 ans, avec une marge de dépassement de 15 % de l'effectif autorisé. Cet agrément est modulé : le nombre d'enfants pouvant être accueillis simultanément est limité à 4 places de 7H00 à 7H30, à 8 places de 7H30 à 8H. Idem le soir : à 8 places de 18H à 18H30 et à 4 places de 18H30 à 19H.

L'accueil s'organise après la première visite des parents sur le lieu d'accueil. Suite à la présentation du projet et explications du fonctionnement, la responsable prend en compte les besoins de la famille (accueil régulier, occasionnel), ainsi que les coordonnées nécessaires à la communication. Les places sont attribuées en fonction des places disponibles. Les familles s'engagent en signant une feuille de préinscription.

Les inscriptions se réalisent sous forme de contrats réguliers ou occasionnels. Le nombre d'heures attribué pour un enfant tient compte des places disponibles. Les créneaux disponibles sont attribués en places d'accueil occasionnel ou irrégulier.

La crèche propose également, si nécessaire, un accueil d'urgence : c'est un accueil de dernière minute lié à une urgence sociale ou familiale. L'enfant est accueilli dans les meilleures conditions possibles de sécurité physique et affective au sein de la structure pour éviter tout stress ou angoisse. Une adaptation sera aussi envisagée avant d'intégrer la structure.

## 2.2. Amplitude horaire

La crèche est ouverte en journée continue, du lundi au vendredi, de 7H00 à 19H00. La crèche est ouverte toute l'année à l'exception de 4 semaines de congés par an, généralement au mois d'août (3 semaines), au moment des fêtes de fin d'année (la semaine entre Noël et le 1er janvier) et le pont de l'Ascension. Des jours de fermeture peuvent également être décidés ponctuellement en fonction des ponts de l'année (avec sondage réalisé), des besoins de formation de l'équipe pédagogique (« Journée pédagogique ») et des besoins exceptionnels. Les dates de fermeture sont fixées par le conseil d'administration de la crèche et communiquées aux familles à la mise en place ou au renouvellement des contrats d'accueil.

## 3. Un accueil de la diversité, pour la prévention de l'exclusion

Conformément au 1er principe de la charte nationale d'accueil du jeune enfant, tous les enfants et leurs familles sont accueillis, sous réserve des possibilités de la structure, sans distinction de situation familiale, de santé, de religion...,.

Notre première mission est de répondre aux besoins des familles en matière d'accueil de leurs jeunes enfants afin qu'ils puissent concilier au mieux vie familiale, épanouissement personnel et obligations professionnelles.

Un multi-accueil n'est toutefois pas un mode d'accueil réservé aux parents actifs. Cette souplesse d'accueil peut fournir une aide à la reprise d'activité des femmes et prévenir l'exclusion ou l'isolement des familles en situation précaire.

Nous avons pour objectif de faciliter l'accueil de l'enfant porteur d'un handicap ou d'une maladie chronique lorsqu'une famille nous en fait la demande. Cet accueil se fait selon nos compétences et les limites de notre champ d'intervention. L'objectif est de répondre au besoin de socialisation de l'enfant en tenant compte de sa pathologie et d'apporter un soutien, une écoute aux parents et leur permettre d'avoir aussi un espace pour eux.

Un projet d'accueil personnalisé sera établi, en concertation avec la famille, le médecin traitant de l'enfant, le référent santé et accueil inclusif de la crèche et les éventuels organismes accompagnant l'enfant. Un soutien financier sera recherché auprès des partenaires extérieurs si des investissements spécifiques (matériel, personnel complémentaire) étaient nécessaires pour la qualité de l'accueil de l'enfant.

## 4. Une équipe professionnelle mobilisée pour la qualité d'accueil

### 4.1. Une équipe plurielle

Conformément au 10ème principe de la charte nationale du jeune enfant, la crèche dispose d'une équipe professionnelle constituée principalement de personnes diplômées dans le secteur de la petite enfance.

L'équipe des « Bouts de chou » se compose :

- **D'une responsable technique**, éducatrice de jeunes enfants, en charge de l'intégration des familles et de leur accueil au quotidien. Elle est garante du bon fonctionnement et de la pérennité de la structure. Elle veille à la sécurité des enfants, des familles, du personnel et des équipements. Elle est garante du respect du projet pédagogique, éducatif et de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant. Elle est en lien avec les partenaires extérieurs et participe aux diverses réunions. Elle soutient et dynamise son équipe dans l'élaboration des projets et de formations. Elle communique avec son équipe et met en place des temps de transmission. Elle collabore étroitement avec les parents du bureau et la personne

chargée de direction, pour le fonctionnement de l'établissement (entretiens d'embauche, entretiens individuels, pointage...). Elle a des missions de tutorat auprès des apprentis et des nouvelles personnes arrivant dans l'équipe. Elle est impliquée dans le dynamisme associatif en collaborant avec les parents (participation aux CA, aux festivités...)

- **De 2 suppléantes**, auxiliaires de puériculture. Elles collaborent étroitement avec la responsable technique et conseillent pour la prise de décisions. Elles ont la responsabilité de tâches confiées par délégation : planning, tutorat des stagiaires, vérification des stocks ...En l'absence de la responsable (par continuité de direction), elles sont garantes, du bon respect du projet pédagogique et éducatif, de la sécurité des enfants, des familles et du personnel. Elles veillent à la bonne transmission des informations. Elles veillent aux différents soins apportés aux enfants et au respect de leur rythme. Elles accueillent et informent les familles. Elles font vivre les réunions d'équipe, les analyses de pratiques. Elles s'impliquent dans le dynamisme associatif.
- **De 5 animatrices pluridisciplinaires**, (auxiliaire de puériculture, CAP Petite Enfance ou AEPE, personnes en cours de formation). Elles prennent en charge les différents soins des enfants, les activités, l'accueil des familles. Elles veillent au respect du rythme des enfants et à leur sécurité physique et affective. Elles réalisent les accueils et font les transmissions. Elles participent à des formations, aux réunions d'équipe, et analyse de pratiques qui leur sont proposées. Elles participent au dynamisme de la structure en proposant des projets pour les enfants. Elles participent à la vie associative.
- **De 1 ou 2 (rarement) apprenties**. Elles sont en cours de formation. Elles sont sous la responsabilité de la responsable technique et du tuteur. Elles aident à la prise en charge du quotidien des enfants (soins, endormissements, activités, accueils...). Elles doivent assister à leurs cours théoriques. Elles participent aux réunions d'équipe et à la vie associative.
- **De la cuisinière**. Elle réalise les menus qu'elle soumet à la responsable. Elle confectionne des repas équilibrés et de qualité. Elle vérifie les stocks et fait la liste des courses. Elle entretient la cuisine et la salle à manger dans le respect des normes d'hygiène en vigueur. Elle participe à l'élaboration des protocoles d'hygiène et du plan de maîtrise sanitaire en restauration collective, en collaboration avec la responsable technique. Elle renouvelle régulièrement la formation HACCP. Elle participe aux réunions, analyses de pratiques et à la vie associative.
- **De l'agent d'entretien**. Elle réalise le nettoyage, la désinfection des locaux et du matériel dans le respect des protocoles d'hygiène en vigueur. Elle vérifie les stocks de produits d'hygiène et informe les responsables. Elle participe à l'élaboration des protocoles d'hygiène et aux formations proposées. Elle participe aux réunions, analyse des pratiques et à la vie associative.
- **Les intervenants extérieurs** : Selon les projets d'équipe, des professionnels extérieurs peuvent venir animer des temps de lecture, de musique, de motricité, de créativité...Ces personnes sont qualifiées dans leur domaine et proposent des animations de qualité (musicien, psychomotricien, éveil corporel, animatrice ludothèque, animatrice bibliothèque...). Ils interviennent régulièrement (une à deux fois par mois).
- **Le référent santé et accueil inclusif** : Sa fonction est d'informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe en matière de santé et d'accueil inclusif. Il veille et aide à la mise en place des divers protocoles et mesures prises favorisant l'accueil de tous. Elle est présente 20 H par an.

- **L'assistante de direction et comptable** : Elle prend en charge l'ensemble des tâches purement administratives, notamment : utilisation du logiciel de gestion des crèches (création des dossiers familles, mise en place des contrats crèche, facturation), la gestion du personnel : établissement des contrats de travail et documents de fin de contrats, suivi des heures et congés, mise en place des formations et demandes de remboursement, suivi des arrêts maladie... Elle réalise les budgets prévisionnels et réalisés, saisit les données sur le site de la CAF. Elle gère les comptes bancaires, règle les factures fournisseurs, les salaires et cotisations sociales. Elle reçoit les contrôleurs (CAF, URSSAF) ainsi que le commissaire aux comptes. Elle réalise l'ensemble des opérations de comptabilité de la saisie au bilan (utilisation du logiciel EBP comptabilité associations). Elle est en lien avec l'ensemble des partenaires et participe aux réunions extérieures. Elle travaille en collaboration avec les responsables techniques, en lien avec le Bureau et assiste aux réunions mensuelles du Conseil d'Administration.
- **Intervenant pour l'analyse de pratiques** : Selon l'article de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant 20 H par an d'analyse de pratiques sera proposé aux salariés.  
L'animateur (souvent psychologue) est là pour guider la réflexion, en incitant l'équipe à penser à partir du questionnement que soulève l'exercice de ses tâches quotidiennes. L'animateur de la séance doit être compétent en la matière, extérieur à l'équipe d'encadrement des enfants et sans lien de hiérarchie.

A tout moment, l'effectif salarié présent est adapté au nombre d'enfants accueillis afin de respecter au minimum le ratio d'encadrement légal de 1 adulte pour 6 enfants. Selon les moments de la journée, l'effectif salarié est renforcé par rapport à ce minimum pour assurer la qualité d'accueil et de soins. Aucun enfant ne peut être accueilli sans la présence de 2 salariés diplômés au sein de la crèche.

## 4.2. Une équipe qui réfléchit à sa pratique, dans une optique d'amélioration permanente

Conformément au 9ème principe de la Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant, et afin de coordonner la place de chacun et d'organiser le fonctionnement de la crèche, l'équipe se réunit environ toutes les 6 semaines. Ces réunions d'équipe ont pour objectif :

- de permettre à chacun de s'exprimer sur son travail et sa place dans l'équipe,
- de réguler d'éventuels problèmes organisationnels ou relationnels (enfant/enfant ; adulte/enfant & adulte/adulte),
- d'assurer une réflexion commune sur le comportement de certains enfants, afin d'aller vers plus de cohérence dans notre savoir-être auprès des enfants,
- d'organiser notre travail pour rendre l'accueil des enfants et de leurs parents agréable.
- d'établir et de suivre nos projets (objectifs, moyens à mettre en œuvre, difficultés rencontrées dans la mise en place...)

En complément de cette démarche, des réunions d'analyse de pratiques, accompagnées par un psychologue, ont lieu tous les quatre mois (minimum fixé par le Code de la Santé). Elles réunissent l'ensemble de l'équipe et permettent d'approfondir la réflexion sur le savoir-être des professionnelles et de garantir le bien-être au travail du personnel, préalable indispensable à la qualité d'accueil des enfants. (principes 9 et 10 de la CNAJE)

## 4.3. Une équipe formée aux spécificités de la petite enfance

Conformément aux principes 9 et 10 de la CNAJE, au-delà des formations initiales recherchées lors du recrutement de nouveaux salariés, la crèche a à cœur de permettre à son personnel de se former tout au long de sa carrière, afin d'être au fait des dernières connaissances scientifiques sur le développement du jeune enfant et d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants par l'intégration des meilleures pratiques rencontrées.

Le développement des compétences est établi annuellement, à partir des souhaits des salariés et des besoins identifiés lors des entretiens d'évaluation et entretiens professionnels individuels.

La crèche a recours à des organismes de formation spécialisés dans le secteur de la petite enfance, et notamment l'Acepp Occitanie, qui organise régulièrement des formations sur le département du Lot, en relation avec les besoins exprimés par les crèches.

La crèche accueille des apprentis préparant le CAP AEPE ou les diplômes d'état EJE ou d'auxiliaire de puériculture..., afin de contribuer à la formation de nouveaux personnels qualifiés et expérimentés. C'est pour les professionnelles l'occasion de transmettre leurs connaissances et leurs savoirs faire, mais aussi de faire évoluer leurs pratiques et de mener une autre réflexion au travers des questionnements.

La crèche accueille régulièrement des stagiaires afin de faire découvrir le milieu de la petite enfance et de favoriser la formation de nouveaux personnels. Les stagiaires ne sont jamais seuls avec les enfants. Nous ne comptons pas cette personne supplémentaire dans le taux d'encadrement. Ainsi nous donnons sa place au stagiaire à côté de nous, lui laissant tout le loisir d'observer, questionner, essayer et apprendre.



# Projet éducatif

Le projet éducatif présente les valeurs éducatives portées par l'association Jo-Anna, ainsi que l'organisation et les dispositions prises par la crèche pour l'accueil au quotidien des enfants confiés.

Il décline dans la vie quotidienne de la crèche les 10 principes de la Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant, définis par le Secrétariat d'État chargé de l'enfance et de la famille.

## 1. Nos valeurs

Conformément aux 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> principes de la Charte (CNAJE) la crèche est un espace d'accueil et d'écoute réciproque entre les enfants, les parents et l'équipe pédagogique.

Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant. La crèche représente la continuité du lieu de vie familial et l'action pédagogique est basée sur l'échange entre les parents et les professionnels.

L'action pédagogique se construit à travers les valeurs et objectifs que nous nous sommes fixés :

- **L'autonomie** : les enfants sont accompagnés et stimulés dans leur quotidien afin d'acquérir peu à peu l'envie de « faire seul ».
- **La socialisation** : En intégrant un groupe, les enfants acquièrent grâce à leur environnement et la présence des autres, les règles de vie. La socialisation c'est aussi apprendre le partage, apprendre à trouver sa place en lien avec les autres. C'est aussi pour les familles l'occasion de mettre en place des actions de solidarité lorsque cela se présente.
- **L'accueil de tous** : Tous les enfants et toutes les familles sont accueillis sans distinction et sans jugement. La différence de chacun est respectée. L'accueil est individualisé et inclusif, chaque famille est accueillie avec ses spécificités, ses différences.
- **Lutter contre l'exclusion** : Permettre aux familles de retrouver un emploi ou de le garder (face à une difficulté de la vie). Pour les personnes isolées, c'est l'occasion de retrouver une vie sociale, d'avoir un lieu d'écoute, de soutien et de partage. Le bénévolat est souvent remotivant.
- **L'ouverture sur l'extérieur** : La proximité de la nature, la diversité culturelle et artistique de notre secteur sont des atouts majeurs pour ouvrir et faire découvrir aux enfants toutes ces richesses (sorties, abonnement ludothèque, bibliothèque, artothèque, spectacles, cinéma...)
- **L'éco-responsabilité** : La crèche s'inscrit dans un projet de développement durable. Dès la petite enfance, il est important de transmettre les « éco-gestes » aux tout petits. Par exemple, les crèches disposent d'un composteur afin de recycler les matières et d'un nettoyeur vapeur pour l'entretien des locaux. Les aliments achetés sont majoritairement bio ou issus de producteurs locaux. Les animatrices ont créé avec les enfants un petit jardin. Les sur-chaussures utilisées sont en tissus... Tout ces petits gestes sensibilisent très tôt les adultes de demain.

## 2. Dispositions prises pour assurer l'accueil de l'enfant

Venir en crèche représente souvent pour l'enfant la première « grande séparation ». Dès sa naissance il apprend à se séparer. Au fil des mois il se rend compte qu'il est capable d'exister tout seul et qu'il est un être à part entière.

Pour garantir le bien-être de l'enfant, il est primordial que l'équipe tienne compte de l'état émotionnel de l'enfant et des parents. L'accueil à la crèche symbolise pour la famille un moment essentiel, celui de la séparation.

Les dispositions présentées ci- après déclinent les principes 1, 2, 3 et 4 de la CNAJE.

### 2.1. Intégration de l'enfant et familiarisation

Pour faciliter l'adaptation et l'intégration de l'enfant à la crèche, il est important de procéder progressivement.

L'adaptation est programmée avec les parents quelques temps avant l'arrivée de l'enfant. De façon générale il leur est proposé de passer du temps avec leur enfant sur la structure pendant deux journées (ex : environ 2 heures). Lors de ce temps, les professionnelles récoltent auprès des parents les informations concernant les habitudes de l'enfant : le rythme, l'alimentation, la motricité, les rituels...afin de mieux le connaître. Le troisième jour, l'enfant reste un petit moment à la crèche sans sa famille. Nous élargissons le temps de présence les autres jours, en incluant un repas, puis une sieste. Nous allons au rythme de la famille et de l'enfant. Nous comptons en moyenne 5 jours pour familiariser les enfants à leur nouvel environnement. Cela peut prendre plus de temps si la famille en ressent le besoin. L'adaptation est une étape primordiale où se joue la confiance.

### 2.2. Accueil, séparation et retrouvailles

Les familles arrivent sur le lieu d'accueil en fonction de leurs besoins. Pour les accueils réguliers, un contrat est signé stipulant les heures d'arrivée et de départ. En prévenant l'équipe au-préalable, les parents peuvent amener leur enfant plus tôt ou plus tard, si leurs besoins changent.

En ce qui concerne les accueils irréguliers, les familles informent les responsables de l'heure d'arrivée et de départ quelques jours avant.

A l'arrivée, les parents prennent le temps de déshabiller et de déchausser leur enfant dans le sas d'entrée. Chaque enfant possède un casier.

Le matin, les professionnelles encadrant l'accueil, recueillent les informations nécessaires auprès des parents pour accompagner l'enfant dans sa journée. Cette communication est importante pour comprendre le comportement des enfants et répondre à leurs besoins.

Les parents ont la possibilité de rentrer dans le lieu de vie et de passer un moment avec leur enfant. C'est aussi l'occasion de discuter avec le personnel.

Il en est de même pour le soir, au moment des retrouvailles ; l'accueil peut se réaliser dans le sas d'entrée ou dans la salle de vie (en fonction du temps dont disposent les parents). Une transmission complète du rythme de l'enfant est faite aux familles (les endormissements, le repas, les activités, les changes, les anecdotes...).

La disponibilité de l'équipe, dans ce moment- là, est primordiale afin de percevoir les inquiétudes, les questionnements des parents. La disponibilité des salariées est aussi importante pour créer du lien, de la confiance, ou pour donner des informations concernant la vie de l'association.

### La gestion de la séparation

Au moment de la séparation, les professionnelles verbalisent le départ du parent afin de rassurer l'enfant.

Il est parfois difficile de voir partir un parent. Lorsque l'enfant vit mal cette séparation, les professionnelles présentes, prennent le temps de consoler, de rassurer l'enfant en lui parlant, en lui expliquant le retour de maman ou papa, en le portant, en mettant des mots sur les émotions. Un cadre rassurant est instauré autour de lui. Le doudou ou la sucette sont des atouts rassurants dans cette phase délicate de la journée. Le doudou reste disponible, l'enfant peut le ranger ou le prendre à sa guise, en fonction de ses besoins, de son état émotionnel dans la journée.

Lorsque nous percevons une inquiétude, une détresse, chez le parent, lors d'une séparation « douloureuse », nous lui permettons de nous appeler dans la journée pour donner des nouvelles. Cela est rassurant pour la famille et évite de passer la journée dans le stress.

## 3. Dispositions prises pour assurer le soin

(principes 8 et 10 de la CNAJE)

### 3.1. Le sommeil

Le respect du rythme de sommeil de chacun est fondamental. Les besoins de sommeil sont différents d'un enfant à l'autre. L'équipe veille à accompagner chaque enfant pour son endormissement et son réveil en respectant ses rituels.

La structure possède 3 chambres :

- la chambre des bébés
- la chambre des « moyens »
- la chambre des « grands »

Les bébés sont endormis en fonction de leur besoin de sommeil, en respectant leur rythme. A tout moment de la journée, le bébé pourra s'endormir dans son lit. Il est accompagné par l'animatrice en charge des petits. Elle restera auprès de lui, en respectant ses rituels d'endormissement, en veillant à sa sécurité affective.

Les enfants ayant le même rythme, sont couchés ensemble. Un interphone prend le relais de l'animatrice lorsque la chambre est endormie. La professionnelle en charge des bébés, reste vigilante en écoutant l'interphone et en surveillant la chambre régulièrement. Au premier réveil, l'animatrice accourt pour rendormir ou lever les enfants qui se réveillent.

Il en est de même pour l'endormissement du groupe des « moyens » et du groupe des « grands ». Ces 2 groupes d'enfants ne dorment généralement pas le matin (sauf exception : fatigue, maladie...)

Les enfants vont en général à la sieste entre 13H et 13H30, après le repas.

Les animatrices référentes de ces groupes prennent en charge leur endormissement. Elles préparent la chambre en disposant les lits, les draps et les gigoteuses. Les enfants prennent leur doudou et leur sucette. Afin de créer une atmosphère sécurisante, les professionnelles racontent une histoire, mettent de la musique douce, chantonnent... A l'endormissement des enfants, l'interphone est activé et l'animatrice responsable de son groupe reste vigilante en veillant sur sa chambre et passe régulièrement afin d'observer le bon déroulement de la sieste.

Les grands dorment sur des matelas confortables, au sol (comme à l'école). Ils sont autonomes pour entrer dans leur lit. Ils n'ont pas de gigoteuses, mais plutôt des couvertures. La référente de la chambre accourt pour lever les premiers réveillés dès les premiers signes perçus dans l'interphone. Une « ronde » est faite pour veiller au bon repos des petits.

Les « moyens » ont encore des lits à barreaux. Afin de stimuler leur autonomie, nous enlevons quelques barreaux pour qu'ils puissent y entrer seuls. Ils dorment dans les gigoteuses.

Afin de bien respecter le rythme de sommeil des enfants, nous ne les réveillons pas.

### 3.2. Les repas

Les repas sont réalisés sur place, dans notre cuisine équipée aux normes sanitaires en vigueur. La cuisinière prépare tous les jours des repas frais et équilibrés.

Une réflexion portée par les parents de la commission « bien manger » a fait progresser d'années en années la qualité des produits alimentaires utilisés. De nombreux aliments proviennent de producteurs locaux, ou sont issus de l'agriculture biologique : les œufs, tous les légumes de saison... Nous nous fournissons au magasin bio de Biars sur Cère pour tout ce qui concerne les légumineuses, les légumes, les fruits... Au centre Leclerc, nous choisissons la gamme de produits « bio village » pour les produits laitiers. Les compotes sont bio et sans sucre ajouté, elles sont livrées par notre fournisseur « Andros ». En ce qui concerne les viandes, nous avons du mal à trouver des producteurs bio. Les producteurs locaux ne livrent pas dans les conditions sanitaires légales (n° de lot, livraison à basse température...) Nous achetons la viande, le poisson et quelques légumes au prestataire « Place du marché » qui nous livre dans des conditions sanitaires légales de la chaîne du froid (surgelé). Lors de la réception des denrées, nous réalisons une prise de température que nous reportons sur un registre.

Les courses que nous réalisons au centre Leclerc, sont récupérées par les familles (selon un tour de rôle). Les denrées fraîches sont stockées dans des glacières. La prise des températures à la réception des courses est réalisée par la responsable ou ses suppléantes. Celle-ci est reportée sur un registre. Les familles sont sensibilisées sur l'importance du respect de la chaîne du froid.

La cuisinière échantillonne les plats qu'elle cuisine. Ces échantillons sont conservés 5 jours au frigo. La traçabilité des denrées est faite au quotidien sur un registre.

Un laboratoire indépendant réalise des analyses de plats ou de surfaces tous les trimestres. Ce service payant permet à l'équipe de se situer par rapport à ses pratiques d'hygiène. C'est avant tout un « partenaire conseil ». Le laboratoire forme régulièrement l'équipe aux pratiques du HACCP.

La cuisinière propose 2 repas : un repas pour les plus grands, avec une entrée, un plat et un dessert ; et un repas pour les bébés, avec une purée, une viande mixée (poisson ou œuf) et un laitage.

Les bébés mangent à leur rythme en fonction de leur réveil. La diversification alimentaire est faite par les parents. Lorsque l'enfant a goûté à un nombre suffisant de légumes et viandes, nous proposons aux parents de donner le repas de la crèche. Il appartient aux parents de faire découvrir les premiers goûts aux enfants. La

communication avec les parents est importante pour connaître l'évolution des textures (granuleuse, en morceaux...), c'est ensemble que nous décidons de passer aux « repas crèche ».

Pour les bébés qui ne mangent pas encore des aliments solides, les parents fournissent le lait de leur choix ainsi qu'un biberon. La prise des biberons se réalise dans un endroit calme, agréable à l'écart du bruit.

En fonction de leur développement, les bébés plus grands mangent en chaise haute avec la présence d'un adulte qui le stimule peu à peu à manger avec sa cuillère. L'enfant va à son rythme et l'envie de « patouiller » est respectée...

Les plus grands mangent vers 11h45. Les tables comptent entre 5 et 6 enfants. Chaque table est encadrée par une animatrice. Les enfants mangent à leur rythme. Nous ne forçons pas les enfants à manger, nous respectons leur goût. Nous discutons des plats, ce temps de repas doit rester un plaisir ! Si un enfant manifestait un refus de manger récurrent, nous en parlons avec la famille pour comprendre le comportement de l'enfant et essayer de trouver des pistes de réflexion.

Lors du temps repas, l'enfant aura l'occasion de stimuler son autonomie en apprenant à manger seul, en participant à des petites actions qui le responsabilisent : mettre sa serviette « au sale », mettre son assiette sur le chariot, se servir seul...

La cuisinière propose des plats variés de saison, originaux, avec des saveurs d'épices. Le moment du repas doit être un temps de plaisir et de convivialité. Nous fêtons les anniversaires et les festivités (repas de fin d'année, Carnaval,...)

### 3.3. Les soins d'hygiène et de confort

Dans les rythmes qui régulent la vie des enfants en bas âge, les soins corporels sont des moments importants. Les changes de couche, le lavage de mains et visage, se font avant et après chaque repas goûter et aussi après les activités ou jeux salissants. On prend le temps nécessaire pour faire de ce moment, un moment d'échange adulte-enfant, tout en prenant du plaisir. L'attention, l'écoute, la disponibilité et la prévention des risques font partie de notre travail.

Dans la salle de bain, chaque enfant possède un panier dans lequel sont placées les couches, parfois des pommades de confort fournies par les parents et des affaires de change.

Nous nettoyons les enfants avec de l'eau et du liniment que nous achetons. Le soin se fait avec du coton jetable.

Les plus grands peuvent choisir les petits wc ou le pot, mis à leur disposition. Le temps du change est un moment où l'autonomie de l'enfant est mise en avant. Il a la possibilité de se laver les mains seul, de se déshabiller ou s'habiller seul, sous l'œil bienveillant et stimulant de la professionnelle qui en a la charge. Tout le mobilier de la salle de change a été pensé pour permettre aux petits de développer leur autonomie : lavabos, savon, chasse d'eau, paniers... sont à leur hauteur.

Nous ne forçons pas les enfants pour aller sur le pot. L'enfant doit être prêt pour y aller seul. C'est avec la collaboration des parents que l'apprentissage de la propreté se fait. Nous suivons le rythme de la maison pour proposer le pot ou mettre les culottes.

Les couches sont fournies par la crèche ; elles ont été choisies lors d'une étude comparative réalisée par la fédération des crèches. Nous voulons des couches de qualité, respectant l'environnement et la santé des enfants.

### 3.4. Les soins médicaux

Lors de petits incidents du quotidien, les soins apportés seront différents selon leur nature.

Exemple : Pour les griffures ou les égratignures, les responsables ou les auxiliaires de puériculture nettoient la plaie avec une gaze stérile et un produit désinfectant adapté à l'âge de l'enfant (style « Mercril »). Le lavage des mains de l'adulte sera réalisé avant et après le soin.

Pour une bosse, nous mettons un glaçon et ensuite nous massons avec une pommade adaptée à l'âge des enfants (style « Arnica »). Tous les incidents sont relatés aux parents le soir.

En ce qui concerne des blessures plus importantes, ou symptômes de maladie, nous restons vigilantes aux signes observés. Lors d'une chute, un coup... l'enfant reste en observation. Nous appelons les parents, si nécessaire, afin qu'ils aillent consulter, quand les observations sont peu inquiétantes. Lorsque des signes plus graves se manifestent : vomissements, pâleur, changement de comportement, douleur..., nous appelons le 15 (Samu) ou le 18 (pompiers), ou le 112, pour une prise en charge rapide. Les parents sont ensuite avertis. Tout incident est notifié sur un registre.

En cas de fièvre survenant sur la structure, nous appelons systématiquement les familles afin qu'elles puissent s'organiser pour consulter un médecin. Si l'enfant supporte bien la fièvre et ne semble pas gêné, les parents peuvent venir chercher l'enfant aux heures du contrat (dans les cas de petite fièvre). Si l'enfant ressent un mal-être, qu'il pleure, perd de l'énergie, forte fièvre... nous demandons aux parents de venir rapidement chercher leur enfant, afin de consulter un médecin.

Il peut arriver qu'un enfant ne soit pas accueilli à son arrivée, si la responsable ou les suppléantes estiment qu'il y a un doute sur son état de santé : yeux collés (conjonctivite), vomissement (gastro)... Afin d'éviter une contamination sur le groupe, nous demandons aux parents d'avoir un avis médical.

### 3.5. La prise de médicaments

Lors d'une montée de température sur le temps de présence, nous pouvons donner un antipyrétique à l'enfant à condition d'avoir une ordonnance récente, mentionnant le poids et la température estimée par le médecin. Nous contactons toujours les parents pour avoir des compléments d'information (dernière prise de médicament...). Nous notons cet acte sur un registre.

Pour des traitements de longue durée, un handicap, une allergie... (exemple « ventoline »...), un PAI est instauré par le médecin de l'enfant. Les directives du docteur doivent être claires et bien notées. Le médecin peut dans certains cas contacter la responsable afin de donner des explications orales ou venir sur la structure pour expliciter une démarche précise. Le référent santé de la structure est informé du traitement de longue durée et peut aider l'équipe à organiser la prise de médicaments.

Le référent « santé/ inclusion » rattaché à la crèche est une personne ressource qui peut aider l'équipe à tout moment en ce qui concerne la santé de l'enfant. Il est présent 20 H par an et sa mission est de conseiller, guider les responsables des crèches dans l'écriture de protocoles, mettre en place des actions de prévention, ...

## 4. Dispositions prises pour assurer le développement de l'enfant

### 4.1. Aménagement de l'espace

(principes 2 et 8 de la CNAJE)

Les locaux et leur aménagement permettent la mise en œuvre du projet d'établissement, et l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou étant atteints de maladie chronique. Les locaux appartenant à la communauté des communes Cauvaldor (mis à notre disposition) respectent les exigences de sécurité en vigueur.

L'espace est essentiel pour la découverte de soi et du monde autant que pour l'expérimentation du mouvement. Il doit offrir suffisamment de place pour que :

- Chaque enfant puisse se mouvoir et se déplacer librement en toute sécurité, selon son âge, ses besoins et les activités qu'on lui propose de façon individuelle ou collective. On choisira de laisser l'enfant expérimenter par lui-même les différentes composantes de l'espace en favorisant les conditions de son exploration sans négliger sa sécurité
- Des activités suffisamment variées puissent être organisées
- Des coins spécifiques à chaque « groupe d'âge », en particulier pour les nourrissons, puissent être aménagés.

L'espace des bébés est protégé par des barrières et un portail. La lumière du jour est apportée par les baies vitrées. Cette lumière naturelle avec la présence de la nature en arrière-plan, donne une atmosphère agréable qui participe au bien-être des petits. Malgré la surface vitrée, il ne fait pas chaud l'été, grâce à l'efficacité des stores. Cet espace est aménagé le matin avec des tapis, des jeux, de la musique... Le miroir disposé au mur à sa hauteur est un élément important pour son développement, sa prise de conscience de soi.

Dans la salle de jeux, la circulation est fluide entre chaque univers (coin dînette, toboggan, espace voitures et animaux, espace détente et lecture...). L'espace reste aménageable, lorsque l'équipe souhaite créer un coin cabane, un moment de lecture pour les grands... Ce grand espace permet, lorsque les enfants sont moins nombreux, de réaliser des courses de trotteurs...

Un espace piscine et jeux d'eau est présent dans la grande salle de vie. Il est fermé et vitré. L'un de nos projet d'équipe « l'enfant et l'eau » prend tout son sens dans cet espace aménagé d'un grand bassin en carreaux de verre. L'enfant y fait des expériences sensorielles participant à son développement.

Dans la salle de soins, le mobilier est à la hauteur des enfants (wc, pots, lavabo, savon, étagère à paniers, ...) Tout est pensé pour favoriser l'autonomie de l'enfant. Cet espace dispose de deux plans de change pour les soins des plus petits.

La salle à manger est équipée de tables de différentes hauteurs, des chaises hautes. Cet espace est aussi dédié aux activités sur table. Un grand placard rempli de jeux de société, de pâte à modeler, de feutres et gommettes... permet de contenir tout le nécessaire aux activités de créativité et d'expérimentation. Un meuble contenant les paniers individuels des bébés permet de stocker les biberons des enfants et les affaires fournies par les parents (boîte de lait, petits pots...)

La crèche dispose de 3 chambres :

Deux chambres sont aménagées avec 7 lits à barreaux démontables favorisant l'autonomie des enfants. Un grand placard permet de stocker les draps, les gigoteuses...

La chambre des grands dispose de 9 matelas au sol. Cette pièce, facilement aménageable, sert aussi de salle d'activité le matin : éveil musical, éveil psychomoteur....

La piscine à balles est la pièce préférée des enfants ! Nous disposons d'une grande structure, remplie de balles... Cette activité permet de défoulement en petit groupe.

La salle de peinture et d'activités créatives permet d'accueillir 4 enfants (5 maxi). C'est le lieu où toutes les expériences sont possibles (peinture, collage, terre...) en petits groupes.

## 4.2. Espace extérieur et contact avec la nature

(principe 6 de la CNAJE)

L'extérieur est découpé en deux zones sécurisées. L'été nous avons toujours de l'ombre... Notre parc est agréable, et bien équipé. Les enfants peuvent jouer au bac à sable, au toboggan, dans une cabane, aux divers vélos, trotteurs, draisiennes, tracteurs... L'espace est aménagé en fonction des projets de l'équipe (ex : zone d'expérimentation sonore, potager, installation de piscine pour des jeux d'eau, parcours psychomoteur...). Afin de profiter de cet espace agréable, il arrive régulièrement que les enfants mangent dehors.

Cet espace vert est aussi investi lors des festivités organisées par les parents, comme la kermesse, les pots dînatoires de l'assemblée générale...

Il est important de sensibiliser les enfants à l'environnement extérieur : c'est dehors que les petits vont pouvoir expérimenter leur capacité motrice, découvrir des matières différentes, explorer en toute liberté, apprendre à respecter la nature...

Un potager est réalisé tous les ans. Les enfants plantent des légumes, des fruits, des fleurs... ils sont sensibilisés aux soins (arrosage), ils cueillent et goûtent leur production (framboises, tomates, radis, fèves...). Cette activité est très riche en découvertes, de curiosités, de manipulations sensorielles...

La nature est un véritable support pédagogique. Nous pouvons aussi réaliser de la peinture végétale, créer un « loto des odeurs » naturel... La nature est source de créativité illimitée !

Nous avons la possibilité de faire des sorties en lien avec la nature : visite au parc animalier de Gramat, sorties pique-nique, promenade dans le village...

## 4.3. Les langages

(principes 2 et 4 de la CNAJE)

L'équipe éducative sera à l'écoute des demandes de l'enfant et respectera les différentes cultures accueillies en veillant à utiliser un vocabulaire respectueux et compréhensible pour chaque enfant, sans discrimination. L'équipe permettra l'expression de chaque enfant.

La parole de l'adulte permet à l'enfant de se structurer. La verbalisation favorise le sentiment de sécurité. Elle permet de poser des mots sur des actes, des émotions. Toutes les personnes de l'équipe sont conscientes de l'importance des mots. L'équipe explique simplement, en se mettant à la hauteur de l'enfant, tout ce qui se passe ou va se passer pour lui. Elle met aussi des mots sur les émotions (exemple : au moment de la séparation du matin souvent riche en émotion). Cette communication favorise et stimule le bon développement moteur et psychologique de l'enfant.

Même si l'enfant n'a pas encore les mots pour parler, il ressent et comprend quand on lui parle.

L'équipe a bénéficié de 2 jours de formation sur le thème : « communication gestuelle associée à la parole ». Il s'agit de parler aux enfants en signant les mots principaux. Les enfants peuvent ainsi reproduire le geste



correspondant à leur besoin (manger, boire, doudou, encore, triste...) Les petits qui n'ont pas encore la parole, peuvent exprimer leur besoin, leur ressenti et mieux se faire comprendre de l'adulte. Cela permet de tisser un lien privilégié avec l'enfant qui ne parle pas encore. Le signe est aussi un outil agréable et ludique pour les comptines.

#### 4.4. Le jeu et les activités

(principe 2 de la CNAJE)

Le jeu est l'activité naturelle d'un enfant en bas âge. Par son biais, il fait la découverte du monde qui l'entoure. Chaque âge a ses caractéristiques, mais JOUER RESTE ESSENTIEL !

La journée de l'enfant s'équilibre entre jeux libres, jeu encadrés, et vie quotidienne.

##### Le jeu Libre

Il permet à l'enfant de comprendre le monde en imitant son environnement, en expérimentant. Cela lui permet aussi de se poser et d'acquérir de l'autonomie en choisissant librement ses jeux.

Les jeux d'imitation stimulent l'imaginaire des enfants et permettent de reproduire et comprendre le monde des adultes.

Les jeux à disposition des petits sont aux normes de sécurité et adaptés à leur développement.

L'équipe du matin installe les jeux. Il est primordial qu'il n'y en ait pas trop, pour ne pas perturber le choix des enfants. Plus il y a de jeux, moins les enfants jouent ! Nous installons les jeux, prêts à jouer, positionnés de façon agréable et accessibles à tous.

Nous choisissons des jeux correspondant aux différents besoins :

- Des jeux moteurs : des ballons, des trotteurs...
- Des jeux d'imitation : des dînettes, des voitures, des établis de bricolage...
- Des jeux calmes : des livres, la mallette des animaux...

Les jeux calmes sont placés, sur un tapis, à l'écart du bruit et du mouvement afin de favoriser la concentration et permettre à l'enfant de se poser.

Les trotteurs sont mis plus loin, avec de l'espace pour circuler librement.

Les dînettes et autres jeux d'imitation, sont prêts à jouer, c'est-à-dire disposés de façon à donner envie (placer une table avec des assiettes, des poupées et des couches, installer une mise en scène...).

Dans ce temps de jeux libres, l'adulte observe les enfants et veille à leur sécurité. Il est important de ne pas trop intervenir afin de laisser les enfants vivre leurs relations, leur imaginaire, leur expérimentation, leur spontanéité. Ici l'enfant est maître de son jeu. La présence de l'adulte est rassurante mais pas envahissante.

Le jeu libre est une activité à part entière et représente l'essentiel du temps de sa journée.

##### L'activité encadrée

Cette activité est proposée dans la matinée et souvent le soir après le goûter.

Il s'agit d'activités favorisant l'expression créative, la concentration, l'expérimentation, la motricité, l'imaginaire... avec plus ou moins de règles selon les animations, selon l'âge et les besoins des enfants. Les activités proposées sont diverses : Éveil musical, atelier « terre », cuisine, peinture, jeux de sociétés, pâte à modeler, bac à riz, jeux d'eau, puzzles, parcours psychomoteur, yoga, « patouille », collage, histoires avec les marionnettes, avec le kamishibai, promenades....

Ces activités nécessitent un aménagement de l'espace ponctuel et une préparation de la part de l'animatrice. Elles peuvent être encadrées par des intervenants extérieurs (éveil corporel, musical).

Pour que l'enfant prenne du plaisir lors de ces activités, il est primordial qu'il n'y ait pas trop de règles ; s'il y en avait trop, cela bloquerait sa spontanéité et sa créativité. Il peut y avoir quelques consignes simples, adaptées à son développement. Par exemple, un parcours psychomoteur ne sera pas encadré de la même façon avec les 2 ans et avec les 3 ans. Avec les plus petits, nous les laissons explorer, avec les plus grands, nous pouvons introduire des notions de « chacun son tour ».

Les activités encadrées favorisent l'épanouissement des enfants, sans attendre de résultats mesurables.

### **Les bébés et le jeu**

L'espace des bébés est confortable, avec des tapis et une belle luminosité. Il s'agit de créer un endroit rassurant, avec souvent de la musique douce, des jeux adaptés au développement des petits (hochets, portiques, jeux de manipulation, livres cartonnés...). La présence chaleureuse de l'adulte est indispensable. Le bébé aime qu'on lui parle, qu'on lui sourit, qu'on le regarde... Son jeu principal est l'observation de son entourage.

En grandissant, le bébé va commencer à se déplacer, à explorer son espace, il va vite trouver son environnement restreint. Il faudra élargir son espace de déplacement petit à petit et ouvrir les barrières pour qu'il puisse interagir avec les plus grands en toute sécurité.

L'équipe est à l'écoute des besoins des bébés et met tout en place pour sécuriser et aménager l'espace pour lui permettre de progresser à son rythme.

## 5. Dispositions prises pour assurer le bien-être de l'enfant

Dans tous les temps de la journée les professionnelles s'assurent du bien-être de chaque enfant.

Notre première mission est celle d'accueillir de façon bienveillante l'enfant et sa famille. Le positionnement, et le comportement professionnel s'effectue dans une démarche de disponibilité à recevoir.

Nous accompagnons au quotidien les familles et les enfants. Notre posture est ouverte à l'écoute, à l'observation. Nous guidons, essayons de trouver des pistes ensemble.

Les familles sont reçues dans une logique d'égalité, sans jugement, en reconnaissant les spécificités culturelles de chacun.

Le rythme de chaque enfant est respecté, en termes de sommeil, d'acquisition, de développement psychomoteur...

Les atouts principaux pour s'assurer du bien-être de l'enfant sont l'observation, l'analyse de la situation et la communication en équipe. Nos actions dépendront de nos observations (appeler les parents en cas de température, consoler un enfant qui a du mal à laisser partir son parent, mettre un peu de climatisation s'il fait trop chaud...). Les dispositions à prendre pour assurer le bien-être de l'enfant sont multiples.

Cela peut aussi être la prise de contact avec le référent santé en cas de doute de maltraitance.

Le bien-être de l'enfant sera assuré grâce à la réactivité de l'équipe. Pour cela il faut que les professionnelles se forment régulièrement aux besoins de la petite enfance. Chaque membre de l'équipe a la possibilité de partir en formation sur le thème de son choix (en fonction des projets d'équipe). La qualité de l'accueil passe aussi par le professionnalisme des salariés.

La verbalisation est un autre outil précieux, concernant le bien-être de l'enfant. Les professionnelles mettront des mots sur les ressentis, les actions faites auprès d'eux. Ces explications permettront à l'enfant de se construire dans un environnement rassurant.

Le bien-être de l'enfant passe aussi par la stimulation de son autonomie. Notre posture, notre accompagnement verbal sont des atouts pour permettre aux enfants d'accéder en confiance à leur autonomie, leur confiance en soi.

## 6. Dispositions prises pour assurer l'éveil de l'enfant

### 6.1. Éveil artistique et culturel

(principe 5 de la CNAJE)

Le rôle de la crèche est de permettre à tous les enfants d'accéder à un environnement artistique et culturel riche.

De nombreuses actions sont mises en place pour contribuer à cette ouverture vers l'extérieur.

Chaque membre de l'équipe est en capacité d'organiser ou d'animer un temps ludique et créatif.

Nous proposons un éveil musical encadré par une professionnelle de l'équipe ou aussi par des intervenants extérieurs. L'enfant découvre des rythmes, des sonorités, des mélodies, des instruments... Selon les âges, les règles ne seront pas les mêmes. Les consignes évoluent en fonction des capacités des enfants.

L'atelier « terre », animé par une salariée, permet à l'enfant d'assouvir son besoin de « patouiller », d'expérimenter, de ressentir la matière... en expression libre.

Les livres sont à disposition libre dans la salle de jeux. Selon la demande des enfants nous faisons des lectures individuelles, en petit ou grand groupe. Des moments de lecture sont organisés régulièrement dans la journée, avec différents supports (livres, contes, kamishibai). Les intervenants de la bibliothèque de Biars-sur-Cère se déplacent régulièrement pour faire la lecture aux enfants.

Nous avons un abonnement à l'artothèque de Cahors. Nous empruntons des œuvres d'art ou des photographies, tous les 2 mois. Les enfants sont sensibles à l'art et observent des choses que l'adulte ne voit pas. Ces tableaux nous amènent à parler des couleurs, des ressentis, incitent à l'imaginaire. Ils sont accrochés au mur de la salle de jeu, dans le sas d'entrée et dans le coin repas. Les enfants partagent aussi des moments d'observation des tableaux avec leur parent. Les tableaux peuvent aussi servir de « tremplin » pour une activité peinture. Les enfants ont la possibilité de toucher les œuvres.

L'atelier peinture est proposé régulièrement. Cette activité peut être animée « de mille façons » en fonction de l'âge des enfants, des intérêts pédagogiques que l'on souhaite développer, de la liberté d'expression, des règles... L'enfant va créer librement, il sera maître de sa trace ou alors créer avec les autres, et là, nous travaillons des règles autour du partage... Les dessins produits peuvent être affichés (avec l'accord de l'enfant) ou alors donnés aux parents (toujours avec l'accord de l'enfant, car cela lui appartient, il peut décider du devenir de son « œuvre »).

De nombreuses autres activités artistiques sont proposées mettant en avant la découverte de son corps et son schéma corporel : le yoga, les parcours psychomoteurs, la danse... Au cours de l'activité l'animatrice va nommer les parties du corps, les émotions. Il prendra peu à peu conscience de son corps et de son « être ».

## 6.2. Ouverture multiculturelle

(principe 5 de la CNAJE)

Nous ouvrons les enfants à des animations interculturelles. Nous chantons des comptines en langues étrangères (comptines Africaines, Slaves, Anglaises...). Il y a quelques années nous avons monté le projet de création d'un CD avec des comptines du monde entier. Ce disque a été créé suite à un projet inter structures et grâce à la participation d'une musicienne. Nous écoutons régulièrement ce CD. Il permet aux enfants de se familiariser avec des intonations différentes, des rythmes différents.

Quelques parents parlent des langues étrangères au sein de leur famille. A plusieurs reprises, des parents sont venus animer un temps de parole ou de lecture en langue étrangère (anglais, néerlandais, marocain). Cela est très riche et apprend aux enfants qu'il existe plusieurs façons de parler.

Il arrive aussi que certains membres de l'équipe parlent d'autres langues, cela donne lieu aussi à des animations de chants différents.

La cuisinière apporte aussi sa participation à l'exotisme, en cuisinant des repas à thème : plat du monde, plats italiens, plats chinois, plats régionaux... Elle fait découvrir aux enfants des saveurs différentes apportées par les épices ou les ingrédients sortant de l'ordinaire.

Une année, la kermesse avait pour thème « les plats du monde », une maman a cuisiné un couscous pour l'ensemble des participants.

Ce mélange multiculturel est une véritable richesse invitant au partage.

### 6.3. Les sorties

(principes 5 et 6 de la CNAJE)

De nombreuses sorties sont organisées tout au long de l'année. Elles contribuent à l'ouverture vers l'extérieur et nourrissent l'imaginaire. Notre secteur rural regorge de possibilités de découvertes.

Nous nous rendons régulièrement à la ludothèque /bibliothèque intercommunale de Biars-sur-Cère. Les enfants découvrent de nouveaux jeux, de nouveaux livres, de nouvelles personnes, de nouvelles règles...

La bibliothèque communale de Puybrun nous ouvre régulièrement ses portes ; nous empruntons des livres, des bénévoles nous accueillent et racontent des histoires aux petits.

Le centre social de Biars-sur-Cère et le théâtre de Saint-Céré programment des spectacles adaptés à la petite enfance. Nous y participons. Lors de ces sorties les enfants découvrent des lieux différents, des façons de se comporter différentes. Nous pouvons percevoir lors de ces représentations beaucoup de plaisir chez les enfants.

Nous allons aussi au parc animalier de Gramat. Nous découvrons des animaux sauvages, nous découvrons aussi le plaisir de voyager en minibus.

La maîtresse de la classe maternelle de Puybrun, accueille les enfants de la crèche qui iront dans son école. Elle propose de venir passer une matinée, dans les conditions de l'école. Une professionnelle suit les enfants et reste le temps de cet accueil. Elle sécurise les petits qui pourraient ressentir de l'angoisse. Cette passerelle est indispensable pour que les enfants puissent faire leur rentrée sereinement.

Les pompiers de la caserne de Biars sur Cère, accueillent régulièrement les enfants de la crèche. C'est pour eux la découverte d'un monde qu'ils imaginent dans leurs jeux. Ils ont la possibilité de monter dans les camions, d'essayer la lance à incendie...

Nous profitons de la quiétude de notre village pour faire des promenades à pieds ou en « carrétou ». C'est l'occasion de rencontrer d'autres personnes, de stimuler la politesse : « le bonjour » par exemple.

De temps en temps nous prenons le train. Nous avons la chance d'avoir une gare dans le village. Nous pique-niquons en attendant que le train arrive et nous montons dans un wagon pour 20 minutes de trajet. Les enfants adorent cette sortie. C'est pour eux, bien souvent, la première fois qu'ils montent dans un train.

## 7. 7 – Dispositions prises pour assurer l'égalité entre filles et garçons

### 8. (principe 7 de la CNAJE)

Nous devons, en équipe, « déconstruire » les stéréotypes de sexe, ancrés depuis la « nuit des temps ».

Nous agissons pour le bien-être et l'égalité de chaque enfant. Nous sommes sensibles aux mots et expressions dévalorisantes (exemple : « Tu es un garçon, tu ne joues pas à la poupée... » ou « les filles ne jouent pas au garage »... ou « ce sont les filles qui s'habillent en rose »... Il y aurait des milliers d'exemples à donner !

L'équipe est en constante réflexion face à ces habitudes inconscientes. Nous sommes sensibles au quotidien face à ces clichés et inégalités. Nous œuvrons pour un développement équitable de chaque enfant en respectant ses envies, et ses besoins, pour une éducation non genrée.

Ici tous les enfants jouent à tous les jeux !

Ces clichés sont aussi ancrés dans les familles, cela donne la possibilité d'en discuter avec elles (exemple : Un papa dit à son garçon- « tu pleures comme une petite fille ! » Nous pouvons engager la discussion en évoquant que les garçons ressentent aussi de la peine et qu'ils ont le droit de pleurer !)

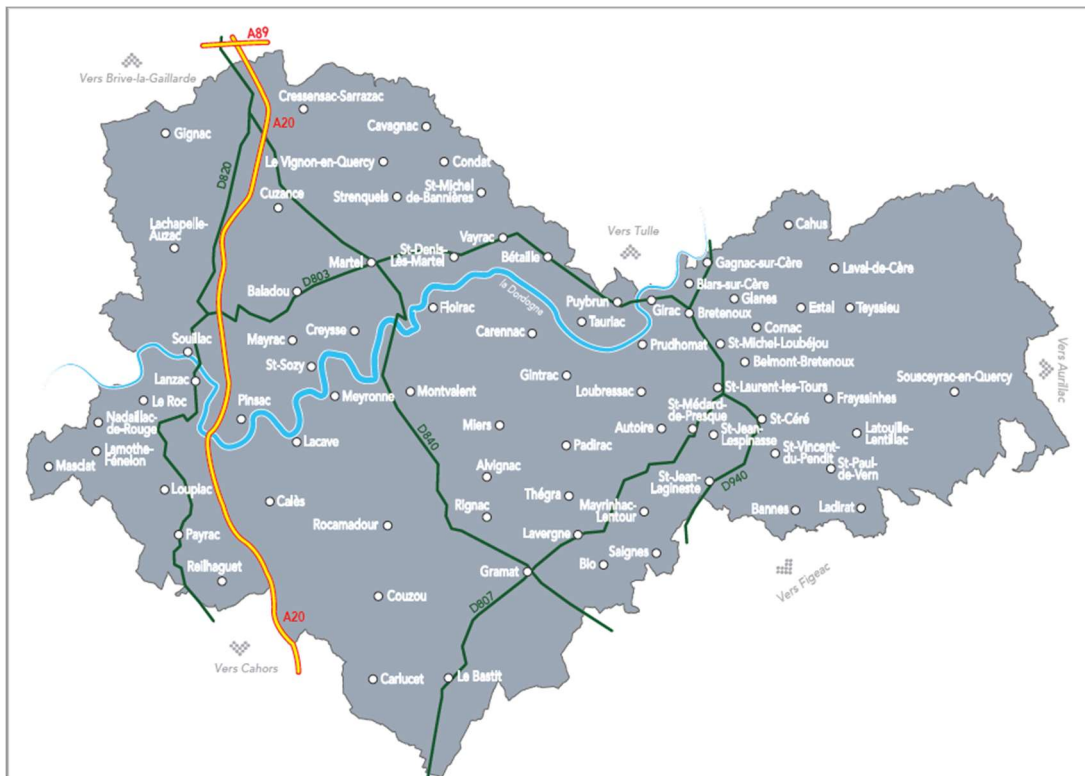
Lors de nos recherches de personnel, nous déposons l'annonce aussi bien pour une femme, que pour un homme.

Nous sommes tous victimes de ces représentations et il est important d'en prendre conscience.

# Projet social et de développement durable

## 1. Intégration de la crèche dans l'environnement social

### 1.1. Contexte géographique et socio-économique



Nous sommes situés dans le Nord du Lot, c'est la communauté de communes Cauvaldor qui a la compétence petite enfance sur le secteur.

Cette communauté de communes s'étend sur 1292,8 km<sup>2</sup> avec une population de 45062 habitants avec un total de 77 communes adhérentes (en 2019)

Quelques chiffres pour illustrer la communauté de communes Cauvaldor :

- 21722 ménages en 2019 (dont 12,63% de familles monoparentales)
- 323 naissances en 2020 (contre 326 en 2019 et 341 en 2018)
- 1004 enfants de moins de 3 ans répertoriés au 1<sup>er</sup> Janvier 2022

La variation de population est de 0% entre 2013 et 2019

Les actifs ayant un emploi représentent 66,9% de la population du territoire, parmi lesquels 18,77% de salariés travaillent à temps partiel.

Le chômage représente 12,1% des actifs.

La médiane du revenu disponible par unité de consommation en euros est de 20940 pour 2019

Nombre d'établissements actifs fin 2019 : 6547

Part en agriculture : 2%

Part en industrie : 28,5%

Part en construction : 6,5%

Part en commerce, transport, services : 36,5%

Part en administratif public, enseignement, santé et action sociale : 26,6%

Les familles accueillies proviennent de milieux socio-économiques très divers (enseignants, commerçants, artisans, professions paramédicales...)

### **L'offre de services aux familles sur le territoire :**

Ce territoire comporte 9 crèches, 1 micro-crèche et 1 jardin d'enfant pour les accueils collectifs, ce sont 652 enfants qui fréquentent ces lieux.

La majorité des locaux sont la propriété de la communauté de communes « Cauvaldor » mais la gérance est donnée aux associations régie par une convention.

Il y a également 180 assistantes maternelles réparties sur le territoire elles accueillent au total 540 enfants.

Il existe 10 RPE (relais parents-enfants) repartis sur la zone.

### **Provenance des enfants sur le territoire**

Dans nos 2 crèches, nous avons accueilli 68 familles en 2021 ; 58 familles vivent dans la communauté de communes, 9 autres familles proviennent de la Corrèze et 1 habite une autre communauté de communes lotoise.

Le territoire « Cauvaldor » est un secteur dynamique en terme d'emplois, d'espaces culturels, de services divers auprès de la population.

## **2. Partenaires extérieurs**

### **2.1. Partenaires financiers et institutionnels**

La crèche bénéficie de subventions de fonctionnement de la part de la communauté de communes Cauvaldor, qui met également à disposition de l'association les locaux de la crèche. La communauté de communes Cauvaldor a la compétence petite enfance. Elle nous reçoit 2 fois par an pour le dialogue de gestion.

La CAF intervient financièrement par le versement de la prestation de service unique (calculée en fonction du nombre d'heures de présence et du revenus des familles).

Elle apporte aussi une aide financière par le dispositif « Bonus Territoire » versé annuellement. D'autres dispositifs (bonus mixité sociale ou handicap, Fonds Publics et Territoires) peuvent être mobilisés en fonction de certains critères pour apporter des compléments de financement de l'activité, financer de nouveaux projets ou des investissements nécessaires.



La MSA verse elle aussi une « prestation de service » pour l'accueil des enfants ressortissants de son régime.

Le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Département accorde l'agrément et a un rôle de conseil et de suivi du fonctionnement par l'intermédiaire du médecin PMI rattaché à la structure.

L'association adhère à la Fédération des Crèches et des Initiatives parentales du Lot – Acepp 46 et à l'Acepp nationale. Ces associations, respectivement départementale et nationale, ont pour objectif de soutenir les associations gestionnaires de crèche et d'assurer leur représentation auprès des institutions locales et nationales.

L'association adhère également à l'UDAF (union départementale des associations familiales) qui a pour objectif d'informer, conseiller et défendre les familles lotoises par un contact régulier avec les différentes administrations.

## 2.2. Partenaires locaux

Nos partenaires locaux sont multiples :

Pour l'éveil des enfants les partenaires sont principalement : la médiathèque, la ludothèque, le centre social, le RPE (relai parents enfants), l'artothèque, les intervenants extérieurs culturels, les écoles maternelles du secteur et les organismes spécialisés autour du développement de l'enfant.

Pour les fournisseurs cela concerne principalement les repas : le magasin Leclerc, le magasin bio local et quelques producteurs locaux (les œufs, les pommes de terre) en fonction des rencontres et d'échanges sur les possibilités locales. Nous avons la volonté de nous associer au maximum avec des prestataires locaux.

Fournisseurs nationaux : couches, hygiène, produits entretien, matériel pédagogique.

## 3. Participation des familles

(principes 1 et 3 de la CNAJE)

Les familles, dès lors qu'elles sont inscrites à une crèche, deviennent membre de l'association. Elles sont donc mobilisées pour devenir des membres du CA et membres du bureau. Ceux-ci comportent différentes commissions (RH, bricolage, festivités, bien manger, etc) . Une réunion de CA par mois permet d'échanger sur l'administration, l'organisation de l'association.

La participation sur le quotidien des crèches est également présente : les courses, le lavage du linge, l'accompagnement des sorties, les permanences sur les structures...

L'adhésion à ce fonctionnement est primordiale afin d'assurer sa pérennité.

Les parents doivent partager la dimension associative parentale et ses valeurs éducatives. Si un parent est en désaccord avec ce fonctionnement, le contrat pourra être rompu.

## 4. Soutien à la parentalité

(principes 1 et 3 de la CNAJE)

Nous participons aux actions « 1ère pages ».

Nous avons de la documentation fournie par la PMI sur une multitude d'items, alimentation, sommeil etc...

Nous organisons une réunion parents/professionnels en début d'année scolaire afin d'échanger sur notre fonctionnement.

La communication peut aussi se faire par le biais d'affichage des actions menées sur le territoire.

Nous avons aussi la possibilité de faire des soirées débats, des cafés de parents....

## 5. Accueil des familles en situation de précarité

En application des articles L214-2 et L214-7 du Code de l'action sociale et de la famille et des principes 1 et 3 de la CNAJE, la crèche réserve 1 place pour l'accueil de familles en situation de précarité pour faciliter leurs démarches d'insertion professionnelle.

La crèche est en relation avec le service de PMI et les assistantes de service social de secteur pour identifier les familles ayant besoin d'un accueil ponctuel ou régulier de leur enfant afin de poursuivre des démarches de formation ou de recherche d'emploi.

## 6. Démarche en matière de développement durable

Nous mettons en place un compost.

Nous achetons l'alimentation le plus possible en local (des fruits et légumes de saison).

Nous sensibilisons les enfants avec différentes expérimentations en lien avec la nature (potager, récolte, art land, etc...).

Nous sensibilisons les enfants à la gestion des déchets et des ressources (fermer l'eau du robinet...)

Nous utilisons des produits d'entretien maximum écolabel.

Nous réalisons le tri sélectif des matières : plastiques, cartons...

Nous possédons un nettoyeur vapeur pour la désinfection des sols et surfaces.

Les sur-chaussures utilisées ont été faites en tissus par une maman.

Ce sujet reste à développer dans le temps par les professionnelles et parents de façon conjointe.